

# DRM223 - Organisation juridique de l'immeuble bâti

## Présentation

### Objectifs pédagogiques

Connaissance des modalités de mise en copropriété des immeubles bâtis et des autres modalités d'organisation, complémentaires ou alternatives, adaptées aux ensembles immobiliers complexes.

## Programme

### Contenu

#### I. LA COPROPRIÉTÉ DES IMMEUBLES BÂTIS

- **Copropriété et régimes voisins**
  - Copropriété et propriété
  - Copropriété et société d'attribution
  - Copropriété et société d'habitat participatif
  - Copropriété et démembrement de propriété
  - Copropriété et servitudes
- **Immeubles régis par le statut de la copropriété**
  - Champ d'application impératif : bâtiments ou groupes de bâtiments affectés à l'habitation
  - Champ d'application supplétif : « ensembles immobiliers » et bâtiments ou groupes de bâtiments autres que d'habitation
- **Date d'application du statut de la copropriété**
  - Application à la date de la division de l'immeuble par lots
  - Application à la date de l'achèvement de l'immeuble
  - La question du lot transitoire
- **Modification d'un programme de construction**

#### II. LES ASSOCIATIONS SYNDICALES LIBRES DE PROPRIÉTAIRES

- **Naissance de l'ASL**
- **Fonctionnement de l'ASL**
- **Disparition de l'ASL et modification de son périmètre**

#### III. L'UNION DE SYNDICATS

- **Objet de l'union de syndicats.**
- **Nature juridique de l'union de syndicats**
- **Adhésion à une union de syndicats et retrait**
- **Fonctionnement de l'union de syndicats**

## Modalités de validation

- Examen final

## Description des modalités de validation

Épreuve écrite de mise en situation professionnelle de 2 à 3 heures.

La validation de l'UE nécessite en principe une note de 10/20.

Mis à jour le 03-04-2024



**Code : DRM223**

Unité d'enseignement de type cours

3 crédits

Volume horaire de référence (+/- 10%) : **30 heures**

**Responsabilité nationale :**  
EPN14 - Droit et immobilier / 1

**Contact national :**

ICH

2 rue Conté

75003 Paris

01 40 27 24 41

Virginia Mateus

[virginia.mateus@lecnam.net](mailto:virginia.mateus@lecnam.net)

Toutefois, dans le cadre de la préparation du master *Immobilier* de l'ICH, une note inférieure à 10/20 mais d'au moins 8/20 peut être validée par compensation entre les notes des UE du tronc commun du master 2 (DRM223, DRM224, DRM225). Pour appliquer la compensation, les UE de 3 crédits sont affectées d'un coefficient 1, les UE de 6 crédits d'un coefficient 2.